



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 FÉVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-007

Approbation du Plan d'Actions Climat Air Energie de la Ville de Dreux

(Transition écologique)

8.8.1

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	9
Votants	37

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 31 janvier 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était excusée

Fouzia KAMAL

Était absent

Jacques ALIM

Pouvoirs

Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Mounir CHAKKAR, Arnaud DAUTREY donne procuration à Josette PHILIPPE, Caroline IFTEN donne procuration à Aissa HIRTI, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Nicola CARNEVALE donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUENZI

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

Par la délibération n° 2022-008 du jeudi 3 février 2022, le Conseil municipal de la Ville de Dreux approuvait le lancement de la démarche de labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TETE) – Climat Air Energie.

En effet, la ville s'est engagée dans différentes démarches en lien avec le développement durable, et il convient aujourd'hui de structurer l'ensemble des actions engagées. C'est pourquoi la Ville a sollicité l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) pour s'engager dans la démarche TETE. Cette démarche est à la fois un outil opérationnel et un label certifié par l'ADEME récompensant pour 4 ans les ambitions d'amélioration continue et de management de la qualité de la politique Climat Air Energie de la collectivité.

Ce label permettra à notre commune d'être évaluée sur la base de ses compétences propres dans six domaines prédéfinis impactant sa politique de développement durable comme par exemple les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- La planification territoriale
- Le patrimoine de la collectivité
- L'approvisionnement en énergie et en eau
- La mobilité
- L'organisation interne
- La coopération et la communication

Les niveaux de label correspondent à des pourcentages de réalisation. Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens qu'elle alloue à sa politique climat : stratégie, pilotage, moyens financiers, suivi, etc...

En effet, le score est rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité :

- 1 étoile : collectivité en processus (148 collectivités)
- 2 étoiles : 35% des points (106 collectivités)
- 3 étoiles : 50% des points (60 collectivités)
- 4 étoiles : 65% des points (12 collectivités)
- 5 étoiles : 75% des points (15 collectivités)

Fin 2023, 341 collectivités sont labellisées sur le territoire national.

En adoptant cette démarche, notre collectivité s'était engagée à élaborer un plan d'actions Climat Air Energie le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement.

La construction du plan d'actions de la démarche s'est effectuée de manière transversale lors d'une journée de co-construction entre les élus et les agents de la collectivité le 25 juin 2024 et lors de plusieurs réunions avec nos partenaires institutionnels et l'ensemble des services sur 4 mois. Ce plan d'actions est constitué de 25 actions structurées en 6 domaines pour les 4 prochaines années. Il est présenté de manière détaillée en annexe.

Cette délibération permettra de présenter notre dossier au jury pour obtenir notre niveau de label dans la commission de la mi-année.

Ce plan a préalablement été présenté au Comité de Pilotage en décembre 2024 en présence de l'ADEME, l'Agglo du Pays de Dreux, les partenaires institutionnels qui ont validé ledit plan d'actions.

Plan d'actions Climat Air Energie proposé à la commission du Label:

Domaine 1 – Planification Territoriale

- Actions 1 : Elaborer une charte d'aménagement pour toutes les opérations portées sur le territoire communal
- Actions 2 : Accompagner la rénovation et la construction durable sur le territoire
- Actions 3 : Intégrer dans les documents stratégiques de la collectivité la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique

Domaine 2 – Patrimoine de la collectivité

- Actions 1 : Elaborer un Schéma Directeur de l'Immobilier (SDI) incluant un plan d'actions pour diminuer les consommations énergétiques du patrimoine communal
- Actions 2 : Mettre en œuvre la programmation énergétique sectorielle prévue dans le marché global de performance énergétique via les boucles énergétiques locales
- Actions 3 : Rédiger une charte d'usage des bâtiments de la Ville

Domaine 3 – Approvisionnement eau, énergie, assainissement

- Actions 1 : Réaliser de nouveaux projets de désimperméabilisation et de plantation d'arbres
- Actions 2 : Elaborer la trame noire
- Actions 3 : Renforcer la gestion intégrée des eaux pluviales
- Actions 4 : Mettre en œuvre le plan d'actions issu de la Stratégie Paysage
- Actions 5 : Mettre en place une politique d'incitation au développement des énergies renouvelables pour la chaleur et la production d'électricité
- Actions 6 : Soutenir le développement des réseaux de chaleur sur le territoire communal

Domaine 4 – Mobilité

- Actions 1 : Renforcer la politique d'information et de sensibilisation des usagers sur la mobilité durable, notamment via les activités de la vélo-école
- Actions 2 : Mettre en œuvre la politique de développement des modes actifs à l'échelle de la Ville, en continuité de l'adoption du Schéma Directeur des mobilités actives et du plan de circulation en cours de réalisation
- Actions 3 : Agir sur les déplacements domicile-travail, notamment en accompagnant les plans de mobilité au sein des entreprises et en favorisant le covoiturage
- Actions 4 : Favoriser l'éco-mobilité auprès des établissements scolaires

Domaine 5 – Organisation Interne

- Actions 1 : Avoir une compétence dédiée aux questions énergétiques et au suivi des consommations
- Actions 2 : Développer le plan de formation à destination des élus et des agents sur les thématiques énergétiques et développement durable
- Actions 3 : Mettre en place un budget vert
- Actions 4 : Mettre en place des groupes de travail thématiques sur des projets inter-services
- Actions 5 : Poursuivre le déploiement des clauses environnementales dans les marchés publics

Domaine 6 – Coopération, communication

- Actions 1 : Continuer de sensibiliser les scolaires aux enjeux de transition écologique et mettre en œuvre des projets participatifs

- **Actions 2** : Définir un plan de communication sur les questions énergétiques pour toutes les cibles du territoire en s'appuyant sur les Maisons Proximum
- **Actions 3** : Renforcer le réseau de partenaires et d'habitants avec des actions de mobilisation sur les sujets Climat Air Energie
- **Actions 4** : Mener une campagne de sensibilisation interne afin de toucher le plus d'agents possibles sur les bonnes pratiques

La conduite opérationnelle de chaque action sera menée par l'équipe-projet en lien avec le Service Transition Ecologique qui assure le pilotage de la démarche. Chaque année, ce plan sera réévalué par le comité de pilotage et représenté à la commission du label pour vérifier que la collectivité suit bien la trajectoire d'amélioration et envisager si besoin de rectifier la trajectoire et demander le passage à un niveau de label supérieur. Un conseiller effectuera des visites annuelles techniques afin de vérifier que la collectivité suit la bonne trajectoire, en envisager une éventuelle demande de labellisation.

Vu l'avis de la commission Transition écologique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, 10 abstentions : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY (donne pouvoir à Josette PHILIPPE), Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN (pouvoir à Aïssa HIRTI), Carine GENTIL, Sabine FRETEY, André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE

- Approuve le plan d'actions Climat Air Energie figurant en Annexe de la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à demander le label Territoire engagé Transition Ecologique – volet Climat Air Energie et à déposer le dossier de la Ville de Dreux auprès de la commission nationale du label et à signer tous les documents afférents à cette labellisation.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire 10 FEV. 2025
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 10 FEV. 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 10 FEV. 2025

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET